



PROCÈS-VERBAL

1 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 6 FÉVRIER 2019** à 17 h 38.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration,

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Georges Bourelle à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 38, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle sept (7) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 15, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-001 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FÉVRIER 2019

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-002 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUES LES 5 ET 13 DÉCEMBRE 2018

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier les **PROCÈS-VERBAUX** des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les 5 et 13 décembre 2018.

CA-2019-003 ADJUGER UN CONTRAT
S.S.P. TELECOM INC.
SUPPORT DES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU D'EXPLOITATION DU MÉTRO
STM-6201-05-18-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **S.S.P. TELECOM INC.** un contrat pour le support des équipements du réseau d'exploitation du métro, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, au montant de **781 993,05 \$**, plus les taxes de **117 103,46 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **899 096,51 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6201-08-18-40).

	IMPUTATION
Centre	39200
Compte	552160

CA-2019-004 OCTROYER UN CONTRAT
GARIVAL INC.
ENTRETIEN DES LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS TI DE LA BOÎTE À PERCEPTION POUR
AUTOBUS
STM-5875-08-17-56

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer un contrat pour l'entretien des logiciels et équipements TI de la boîte à perception pour autobus à **GARIVAL INC.**, pour une durée maximale d'un an débutant le 7 février 2019 jusqu'au 6 février 2020, le tout pour une valeur de **730 340,00 \$**, plus les taxes de **109 368,42 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **839 708,42 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat STM-5875-08-17-56.

	IMPUTATION
Centre	39800
Compte	552170

CA-2019-005 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
GROUPE ABS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE CONTRÔLES ET
D'ESSAIS
STM-5575-11-16-87
RÉSOLUTIONS CA-2016-385 ET CA-2017-228

VU le rapport du directeur exécutif - Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels, pour la réalisation d'études, de contrôles et d'essais dans les domaines des sols, des matériaux et de l'environnement, adjudgé **GROUPE ABS INC.**, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **749 000,00 \$**, plus les taxes de **112 162,75 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **861 162,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5575-11-16-87).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	Type U

CA-2019-006 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
AON HEWITT INC.
SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUARIAT DANS LE CADRE DE MANDATS PORTANT
SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE DE LA STM
STM-5146-09-15-10
RÉSOLUTION CA-2016-010

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels d'actuariat dans le cadre de mandats portant sur les régimes de retraite de la STM, adjudgé à **AON HEWITT INC.**, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **125 000,00 \$**, plus les taxes de **18 718,75 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **143 718,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5146-09-15-10).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	922204

CA-2019-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-192 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS
NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS
(5 924 374 \$) POUR FINANCER LE PROJET « VÉHICULES D'ATELIER- PHASE 1 » POUR
UN TERME DE DIX (10) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES
IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède dans son parc de véhicules 133 véhicules d'atelier;

ATTENDU que parmi les véhicules d'atelier, on retrouve notamment des chariots élévateurs, des nacelles automotrices, des plates-formes élévatrices, des balais mécaniques et laveuses à plancher et une mule;

ATTENDU que ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le maintien des opérations de la Société;

ATTENDU qu'afin de s'assurer de la disponibilité et du maintien en bon état des véhicules d'atelier, la Société met sur pied le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » (ci-après le : « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet prévoit pour les années 2019-2022 le remplacement de 46 véhicules d'atelier et l'addition de 17 véhicules (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à maintenir la disponibilité du parc des véhicules d'atelier durant le renouvellement des véhicules, à garder autour de 8 ans l'âge moyen du parc et dans la mesure du possible à baisser l'empreinte écologique en remplaçant les véhicules d'atelier par des véhicules électriques ou moins énergivores;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau des bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption;

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Véhicule d'atelier- phase 1 », sous la rubrique « Secteur bus» pour un montant total de 5 944 374 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
 - 2° d'adopter le « Règlement R-192 autorisant un emprunt de **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** pour financer le projet « Véhicule d'atelier- phase 1 » », pour un terme de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
 - 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;
 - 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA-2019-008 AJOUT DE SERVICE SUR LA LIGNE 496 EXPRESS VICTORIA
LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS
DEV2019-02

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de modifier l'offre de service de la **LIGNE 496 - EXPRESS VICTORIA** pour ajouter du service les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés.

Le tout à compter du 17 juin 2019, pour un nombre approximatif de 6 225 heures supplémentaires par année.

CA-2019-009 AJOUT DE SERVICE EN HORS POINTE SUR LA LIGNE 25 ANGUS
DEV2019-03
RÉSOLUTION CA-2016-227

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de modifier l'offre de service de la **LIGNE 25 - ANGUS** pour y ajouter du service en dehors des heures pointe et en soirée, du lundi au vendredi.

Le tout à compter du 17 juin 2019, pour un nombre approximatif de 4 460 heures supplémentaires par année.

CA-2019-010 ADOPTER LE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR L'ANNÉE 2019

VU le rapport du secrétaire corporatif

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'année 2019 :

LES MERCREDIS (17 h 30), au 800, De La Gauchetière Ouest, 8^e étage, salle 8200, portail Nord-Est, à Montréal :

**6 mars 2019
3 avril 2019
1^{er} mai 2019
5 juin 2019
3 juillet 2019
4 septembre 2019
2 octobre 2019
6 novembre 2019
4 décembre 2019
5 février 2020**

CA-2019-011 NOMMER DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉSOLUTIONS CA-2018-012 ET CA-2018-060

VU le rapport du secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de nommer les personnes qui siégeront à titre de membres des comités techniques du conseil d'administration de la Société, lesquelles sont désignées dans la liste paraphée par le secrétaire corporatif de la Société qui est jointe à la recommandation pour en faire partie intégrante;
- 2° de verser aux membres de ces comités un jeton de présence pour chacune de leur participation à :
 - une rencontre du comité, jusqu'à concurrence de dix (10) jetons de présence par année;
 - une séance de travail extraordinaire, autorisée par le président du comité;
- 3° que le jeton de présence d'un membre externe soit fixé à MILLE DOLLARS (1 000,00 \$);
- 4° de fixer à une année la durée du mandat des membres externes des comités « d'Audit et des finances », « Suivi des actifs », « Gouvernance, éthique et développement durable », « Ressources humaines » et « Service à la clientèle et accessibilité universelle »;
- 5° de fixer le jeton de présence du président du comité « d'Audit et des finances » à MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$) pour chaque participation,
- 6° d'abroger toute autre résolution à ce sujet, dont notamment les résolutions CA-2018-012 et CA-2018-060.

CA-2019-012 HOMMAGE À FEU JEAN DUMONTIER

ATTENDU que les membres du conseil d'administration ont appris le décès de l'architecte Jean Dumontier;

ATTENDU que feu Jean Dumontier a laissé sa signature unique dans la construction du métro de Montréal et plus particulièrement aux stations Île-Sainte-Hélène (maintenant « Jean-Drapeau ») et Longueuil (maintenant « Longueuil-Université-de-Sherbrooke ») et en y apportant sa contribution artistique personnelle;

ATTENDU qu'à titre de directeur de l'architecture au Bureau de transport métropolitain (BTM), il a aussi supervisé la conception des stations construites dans les années 70 et 80, en privilégiant la lumière naturelle et en continuant d'y intégrer l'art;

ATTENDU qu'il a continué à influencer l'architecture du métro de Montréal même après son départ en contribuant aux travaux du nouveau comité architecture;

ATTENDU qu'il a établi les grands principes architecturaux de notre métro et qu'il a laissé sa signature unique;

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent lui rendre hommage pour son importante contribution au réseau du métro de Montréal, en donnant son nom au comité architecture, lequel portera dorénavant le nom de comité Jean-Dumontier;

VU le rapport du président du conseil d'administration

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Peter F. Trent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de rendre hommage à feu Jean Dumontier pour son rôle déterminant dans la construction du métro de Montréal et d'offrir nos plus sincères condoléances à ses proches;
 - 2° de nommer le comité architecture, comité Jean-Dumontier.

CA-2019-013 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

Les résolutions CA-2019-001 à CA-2019-013 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration


PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif


SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 6 FÉVRIER 2019 À 17 h 38

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Mme Mejda

Pour les fins des travaux effectués sur une artère principale dans l'arrondissement LaSalle, un abribus a été retiré; soit celui situé à l'intersection des rues Dollard et Chartrand. Elle veut savoir si l'abribus sera réinstallé.

Concernant la ligne 113 en direction du métro, les bus sont toujours bondés aux heures de pointe. Pourquoi ne pas mettre des bus articulés pour cette ligne?

Le président Pour l'abribus, on va vérifier et communiquer avec elle pour l'informer.

Pour la deuxième question, la STM procède actuellement à une révision de tout le réseau de bus et elle attend 300 nouveaux bus supplémentaires. Son commentaire est noté et on va voir ce qu'il sera possible de faire.

QUESTION 2

M. Julien Gascon

Monsieur soumet des documents dans lesquels il compare l'information apparaissant sur le site Web de la STM et celle contenue dans les planibus, en regard des heures de passage des bus munis d'une rampe avant, sur les lignes 30 Sud, 55 Sud et 150 Ouest. Il a constaté que l'information diffère et il croit que cela s'explique par l'utilisation de logiciels différents. Il veut savoir si l'information en temps réel est disponible pour le passage des bus munis de rampe avant.

Il demande s'il sera possible de fournir l'information concernant les rampes avant sur le site Web.

Est-ce que les rampes seront affichées sur le site Web en temps réel?

Le président Il demande aux directeurs exécutifs concernés de répondre à la question.

M. Luc Lamontagne

Directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

Le site Web est alimenté de différentes façons et pour le moment, on utilise 2 protocoles; un pour le site Web et un autre pour les plateformes mobiles. On souhaite unifier cela dans le futur. Pour notre site Web, on dispose de plus de précisions et on effectue des tests concernant le transport adapté. On travaille à améliorer le projet iBus. Notre objectif étant d'amener le tout sur une même plateforme. Il termine en indiquant que l'information est plus précise sur le site Web.

Mme Renée Amilcar

Directrice exécutive – Bus

À partir du 19 juin 2019, il y aura suffisamment de bus pour garantir, sur plusieurs lignes, le passage d'un bus sur 2 muni d'une rampe avant. Pour les autres lignes, il y aura au moins un passage à l'heure, d'un bus muni d'une rampe avant. À compter de 2025, tous les bus seront munis de rampe avant.

Le président

C'est prévu; cela fera partie des améliorations à venir.

QUESTION 3

Mme Hacqney

Elle veut savoir si la STM est disposée à participer à une rencontre avec la Coalition Transparence et la Coalition Climat Montréal relativement à la refonte de la tarification et la lutte contre les gaz à effet de serre.

Elle dit avoir compris des médias que, sous l'administration Coderre, la STM ne devait pas prendre position publiquement. Elle veut savoir s'il en est de même sous l'administration Plante.

Le président

Il lui indique que depuis la réforme de la gouvernance, c'est l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) qui s'occupe de la tarification. Il l'invite à communiquer avec cet organisme, d'autant plus qu'il y a actuellement une réflexion en cours concernant la réforme tarifaire.

Pour ce qui est de la réduction des gaz à effet de serre, la STM y contribue notamment par sa stratégie d'électrification de la flotte d'autobus, mais aussi par ses efforts constants pour rendre le transport collectif attirant pour davantage de personnes.

Quant à la possibilité pour la STM de participer à des rencontres avec ces coalitions, il lui suggère de laisser ses coordonnées pour que l'on puisse entrer en contact avec elle et voir ce qu'il est possible de faire.

Concernant les communiqués, il n'y a jamais eu de règle et la STM n'a jamais eu l'obligation de les soumettre, tant à l'ancienne qu'à la nouvelle administration. Il y a parfois des discussions avec les partenaires sur certains grands dossiers, mais cela est tout à fait normal.

QUESTION 4

M. Seto David

Tout d'abord, il tient à remercier la STM pour les améliorations apportées à plusieurs circuits d'autobus, dont la ligne 100-Crémazie et pour le prolongement sur la ligne 11-Ridgewood et 711-Parc-du-mont-Royal.

Il suggère et explique différents projets pilotes qu'il faudrait mettre en place durant les heures de pointe à partir du mois de septembre, grâce aux lignes de bus 94-D'Iberville, 10-De Lorimier et 45-Papineau, dans le but de désengorger le réseau du métro.

Le président

La STM est actuellement en réflexion, quant à l'augmentation de l'achalandage sur la ligne Orange. Elle travaille à élaborer des solutions, qu'elle sera en mesure d'annoncer prochainement. Il y a déjà plusieurs scénarios d'envisagés, mais on ne peut rien dire pour le moment.

QUESTION 5

M. Ghislain Gagnon

Il lit une lettre qu'il a préparée à l'intention des membres du conseil d'administration concernant une solution simple pour désengorger le réseau du métro, soit : le prolongement de la ligne Bleue jusqu'à la station Honoré-Beaugrand. Il veut savoir si la STM a l'intention d'en discuter lors d'une réunion de son conseil d'administration et si elle a l'intention d'en faire rapport auprès de l'ARTM.

Le président

Toutes études concernant les prolongements du métro sont de la responsabilité de l'ARTM. Cette dernière évalue actuellement les différentes possibilités de prolongement pour les lignes Orange, Jaune et il y a un bureau de projet pour la ligne Rose. Le processus est en cours du côté de l'ARTM. C'est devant ce forum qu'il faut

présenter le projet de prolongement de la ligne Bleue jusqu'à la station Honoré-Beaugrand. Toutefois, on ne souhaite pas entraîner des délais dans le prolongement de la ligne Bleue. La décision doit être prise par l'ARTM et il l'encourage à poursuivre ses démarches. Quant à la STM, elle est responsable du prolongement de la ligne Bleue et elle doit se concentrer sur ce mandat qui lui a été confié.

QUESTION 6

M. Gilbert Bauer

Est-ce que les bus hybrides climatisés qui se retrouvent un peu partout resteront en service au cours de l'été? Il n'aime pas les nouveaux sièges en plastique, mais il est satisfait des amortisseurs arrière des nouveaux bus.

Il souhaite informer les gens que l'ARTM fera une séance d'information publique le 18 février prochain à 18 h 00.

Le président

Il n'y a aucune raison pour laquelle la STM retirerait ces bus durant la période estivale. La STM est très fière de ces nouveaux bus, qui ont maintenant des prises de recharge pour les ports USB, 2 espaces pour les gens à mobilité réduite, de grandes fenêtres. Bientôt, ils auront de nouveaux sièges qui faciliteront l'entretien.

QUESTION 7

Mme Huguette Johnson

Tout d'abord, elle remercie les membres d'avoir accepté d'entendre sa question malgré son retard.

Elle dit avoir participé à un sondage à l'automne, mais depuis, elle n'a reçu que quelques courriels et aucune nouvelle concernant la décision de la STM dans le dossier des musiciens dans le métro. Elle souhaite avoir un suivi concernant l'état de ce dossier.

Elle réitère qu'elle représente plusieurs personnes qui n'osent pas venir faire valoir leur droit et qu'il y a une « entente » concernant l'utilisation du système de papier, puisque l'autre système n'a jamais vraiment fonctionné. Elle dit que de nouveaux candidats se sont ajoutés au groupe.

Le président Il demande à Mme Bourbeau de répondre à la question.

Mme Geneviève Bourbeau

Directrice - Marketing, Communication et Affaires publiques

Des sondages ont été effectués auprès des différents groupes; des clients, des musiciens qui jouent et d'autres qui aimeraient jouer. Les données des différents sondages ont été compilées et on finalise actuellement la recommandation qui sera présentée aux membres du conseil d'administration.

Le président Il est prévu de discuter de ce dossier le mois prochain. Tous les aspects dont elle fait mention ont été pris en considération.
